



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 février 2014 à 19 h
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville et maire suppléant d'arrondissement
Monsieur Domenico Moschella, conseiller de la ville
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA14 13 0001

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Qu'à 19 h, la présente séance du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA14 13 0002

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance du conseil d'arrondissement soit adopté avec le retrait de l'item 20.09 intitulé : « Recommander au comité exécutif d'approuver le projet d'acte de réduction de l'assiette de servitude sur une partie du lot numéro 3 558 707 du cadastre du Québec à intervenir entre la Ville de Montréal et le Syndicat des copropriétaires Le Saint-Louis (7711-7721) ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



CA14 13 0003

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2013 À 18 H.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2013 à 18 h soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

CA14 13 0004

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2013 À 18 H 30.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2013 à 18 h 30 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA14 13 0005

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2013 À 8 H 30.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2013 à 8 h 30 soit approuvé tel que soumis à ce conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 2, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Huit (8) citoyens font des interventions. À 19 h 40, la période de questions est terminée.

Le 3 février 2014

CA14 13 0006

APPROUVER, POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2014 AU 31 DÉCEMBRE 2016, LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE DIX (10) ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DÉSIRANT ÊTRE RECONNUS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ET DE REFUSER DEUX (2) DEMANDES.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'approuver, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif, les demandes de reconnaissance de dix (10) organismes à but non lucratif suivants :

- Association régionale de pétanque Bourassa;
- Association Trinacria inc.;
- Chorale Alpimi de Montréal;
- Concertation en sécurité alimentaire de Saint-Léonard;
- Club Toastmasters de Saint-Léonard;
- Fédération des Associations régionales d'Abruzzo du Québec;
- La Fédération Québécoise de philatélie (volet Saint-Léonard);
- Ligue de tennis de Saint-Léonard;
- Regroupement interculturel Saint-Léonard;
- Société de Saint-Vincent-de-Paul conférence : St-Léonard;

et de refuser les demandes de l'Association des retraités de l'enseignement de Saint-Léonard (A.R.E.Q.) et du Club social Larino Frenter de Montréal inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.01 1143309001

CA14 13 0007

ADHÉRER AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC, ACCEPTER LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DE CE PROGRAMME (PMVI).

ATTENDU QUE l'arrondissement de Saint-Léonard est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction du poste Bélanger à 315-25 KV et de sa ligne d'alimentation à 315 KV;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'est vu allouer par Hydro-Québec, une somme de 245 600 \$;

ATTENDU QUE l'arrondissement a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 28 novembre 2013, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du programme;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activités admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;



ATTENDU QUE l'arrondissement s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Que l'arrondissement de Saint-Léonard adhère au Programme de mise en valeur intégrée, demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée et autorise le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12.02 1132409029

CA14 13 0008

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU BÉTON DE CIMENT ET DES MATÉRIAUX DE CHAUSSÉE DANS LE CADRE DE DIVERS CONTRATS INSCRITS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE L'ANNÉE 2014 - CONTRAT NUMÉRO SP-66.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1145910001 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- un (1) chef de division;
- deux (2) professionnels;

et ce, pour les services professionnels de contrôle de la qualité du béton de ciment et des matériaux de chaussée dans le cadre de divers contrats inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'année 2014, contrat numéro SP-66.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1145910001

CA14 13 0009

AUTORISER LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION, L'APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION AINSI QUE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DU PROJET DE REMPLACEMENT DES TOURS D'ÉCLAIRAGE SPORTIF AU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC HÉBERT AINSI QU'AU TERRAIN DE BASKETBALL DU PARC DELORME - CONTRAT NUMÉRO SP-67.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser le lancement d'un appel d'offres sur invitation, d'approuver les critères de sélection contenus dans la grille d'évaluation et de pondération jointe au sommaire décisionnel numéro 1145910003 et d'approuver la composition du comité de sélection formé de trois membres (dont un membre n'est pas un fonctionnaire de l'arrondissement) choisis parmi les personnes qualifiées au sein de la fonction publique de la Ville de Montréal assumant des postes de :

- trois (3) professionnels;

et ce, pour des services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de remplacement des tours d'éclairage sportif au terrain de baseball du parc Hébert ainsi qu'au terrain de basketball du parc Delorme, contrat numéro SP-67.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1145910003

CA14 13 0010

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE - SAISON 2013-2014 - CONTRAT NUMÉRO 2013-11 - TRANSVRAC MONTRÉAL-LAVAL INC. - 139 575,39 \$.

ATTENDU les précipitations de neige abondantes reçues au mois de décembre 2013;

ATTENDU QUE les montants prévus pour l'année 2013 sont épuisés.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 139 575,39 \$ à la compagnie TRANSVRAC MONTRÉAL - LAVAL INC., pour la location de camions pour le transport de la neige, saison 2013-2014, contrat numéro 2013-11.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1146146004



CA14 13 0011

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - LOCATION DE NIVELEUSES POUR LE DÉNEIGEMENT - CONTRAT NUMÉRO 2011-02 - DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC. – 66 680,60 \$.

ATTENDU les précipitations de neige abondantes reçues au mois de décembre 2013;

ATTENDU QUE les montants prévus pour l'année 2013 sont épuisés.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 66 680,60 \$ à la compagnie DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., pour la location de niveleuses pour le déneigement, contrat numéro 2011-02.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1146146002

CA14 13 0012

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - CONTRATS DE DÉNEIGEMENT NUMÉROS 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 ET 2013-08 (APPEL D'OFFRES NUMÉRO 13-12914) - DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.), R. RACICOT LTEE ET LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE – 1 304 135,35 \$.

ATTENDU les précipitations de neige abondantes reçues au mois de décembre 2013;

ATTENDU QUE les montants prévus pour l'année 2013 sont épuisés.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 1 304 135,35 \$ aux compagnies DÉNEIGEMENT FONTAINE GADBOIS INC., GROUPE TMD (9150-2732 QUÉBEC INC.), R. RACICOT LTEE et LES EXCAVATIONS PAYETTE LTÉE pour les contrats de déneigement numéros 2013-03, 2013-04, 2013-05, 2013-06, 2013-07 et 2013-08 (appel d'offres numéro 13-12914).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1146146001

CA14 13 0013

AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - LOCATION DE SOUFFLEUSES À HAUTE PUISSANCE AVEC OPÉRATEURS POUR LE DÉPÔT À NEIGE LANGELIER - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 13-12984 - Y & R PAQUETTE INC. – 104 735,04 \$.

ATTENDU les précipitations de neige abondantes reçues au mois de décembre 2013;

ATTENDU QUE les montants prévus pour l'année 2013 sont épuisés.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 104 735,04 \$ à la compagnie Y & R PAQUETTE INC., pour la location de souffleuses à haute puissance avec opérateurs pour le dépôt à neige Langelier, appel d'offres numéro 13-12984.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1146146003

CA14 13 0014

RATIFICATION - RÉPARATION EN URGENCE DU MOTEUR D'UN CAMION LOURD (ÉPANDEUR), 10 ROUES, DE MARQUE « INTERNATIONAL » - CONTRAT NUMÉRO RM14-0654 - CAMIONS INTER-ANJOU INC. – 21 824,05 \$.

ATTENDU l'utilisation importante de ce camion pour l'épandage de sel et d'abrasif en cette période hivernale.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De ratifier l'acceptation de la soumission de la compagnie CAMIONS INTER-ANOU INC., le seul fournisseur réparant des camions de marque « International » avec une succursale à proximité, pour la réparation en urgence d'un camion lourd (épandeur), 10 roues, de marque « International », contrat numéro RM14-0654, au montant total de 21 824,05 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1145202001



CA14 13 0015

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SUPPORT POUR LES DIFFÉRENTS MODULES DU LOGICIEL « GESTIONNAIRE MUNICIPAL » - PG SOLUTIONS INC. – 35 625 \$.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien et de support pour les différents modules du logiciel « gestionnaire municipal », pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 inclusivement, avec la compagnie PG SOLUTIONS INC., seul distributeur autorisé du logiciel propriétaire, au montant total de 35 625 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1146672001

CA14 13 0016

DÉPÔT DES RAPPORTS FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 NOVEMBRE 2013.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports faisant état des décisions déléguées en matière de ressources financières pour la période du 1er au 30 novembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1142409001

CA14 13 0017

DÉPÔT DU RAPPORT FAISANT ÉTAT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES POUR LA PÉRIODE DU 1ER NOVEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2013.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport faisant état des décisions déléguées en matière de ressources humaines pour la période du 1er novembre au 31 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1144821002

CA14 13 0018

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2199.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue les 16 et 17 décembre 2013, sur le règlement numéro 2199 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 2 420 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1133022028

CA14 13 0019

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2200.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue les 16 et 17 décembre 2013, sur le règlement numéro 2200 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 730 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1133022029

CA14 13 0020

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2201.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue les 16 et 17 décembre 2013, sur le règlement numéro 2201 intitulé : Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1133022030



CA14 13 0021

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 4285-89, RUE DE NAPLES - LOT NUMÉRO 1 121 966 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 décembre 2013.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la demande de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment résidentiel multiplex isolé situé aux 4285-89, rue de Naples, lot numéro 1 121 966 du cadastre du Québec, dans la zone H04-23.

La nature des dérogations est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-23, soit réduite à 5,84 mètres pour le mur avant du bâtiment existant;
- que la marge latérale minimale de 1,98 mètre, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-23, soit réduite à 0,46 mètre pour le mur latéral nord-est du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1133385086

CA14 13 0022

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 4895-99, RUE EYMARD - LOT NUMÉRO 1 122 425 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogations mineures et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 décembre 2013.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 4895-99, rue Eymard, lot numéro 1 122 425 du cadastre du Québec, dans la zone H04-11.

Le 3 février 2014

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H04-11, soit réduite à 5,93 mètres pour le mur avant du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1133385087

CA14 13 0023

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 9170, BOULEVARD LANGELIER - LOT NUMÉRO 1 333 472 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 décembre 2013.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment industriel jumelé situé au 9170, boulevard Langelier, lot numéro 1 333 472 du cadastre du Québec, dans la zone I12-11.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge latérale minimale de 4,55 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone I12-11, soit réduite à 3,42 mètres pour le mur latéral sud-est du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1133385088

CA14 13 0024

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 5890-92, BOULEVARD COUTURE - LOT NUMÉRO 1 332 491 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 décembre 2013.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :



D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment résidentiel multiplex jumelé situé aux 5890-92, boulevard Couture, lot numéro 1 332 491 du cadastre du Québec, dans la zone H12-04.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H12-04, soit réduite à 5,67 mètres pour le mur avant du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1133385089

CA14 13 0025

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 5370, RUE FANCAMP - LOT NUMÉRO 1 002 898 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

Le président d'assemblée explique les modalités de cette demande de dérogation mineure et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Personne n'a manifesté le désir de s'exprimer sur ce sujet.

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 10 décembre 2013.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements pour le bâtiment résidentiel unifamilial isolé situé au 5370, rue Fancamp, lot numéro 1 002 898 du cadastre du Québec, dans la zone H07-16.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone H07-16, soit réduite à 4,97 mètres pour le mur avant du bâtiment existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1133385090

CA14 13 0026

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 6655-65, RUE BOMBARDIER - LOTS NUMÉROS 1 335 400 ET 1 336 183 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 janvier 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Le 3 février 2014

D'accepter la demande concernant le bâtiment situé aux 6655-65, rue Bombardier, lots numéros 1 335 400 et 1 336 183 du cadastre du Québec, dans la zone I11-18, afin d'autoriser un usage faisant partie de la classe d'usages Commerce de voisinage (c1), et il est résolu d'entreprendre les procédures pour modifier le règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements afin de permettre spécifiquement l'usage « local d'organisme et club social » de la catégorie c1 dans le bâtiment visé, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1133385057

CA14 13 0027

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 6560-70, RUE JARRY - LOT NUMÉRO 1 125 016 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 janvier 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De refuser la demande de modification au règlement de zonage numéro 1886 concernant le bâtiment situé aux 6560-70, rue Jarry, lot numéro 1 125 016 du cadastre du Québec, dans la zone C10-43, afin de permettre l'usage « institution d'enseignement de matières académiques » faisant partie de la classe d'usages communautaire, institutionnelle et administrative (p2), dans cette zone, et il est résolu de maintenir la réglementation existante, car la possibilité de rendre ce site sécuritaire pour les enfants n'a pas été démontrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1133385062

CA14 13 0028

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 8125-75, RUE COLLERETTE - LOT NUMÉRO 1 333 860 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 janvier 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter la demande concernant le bâtiment situé aux 8125-75, rue Collerette, lot numéro 1 333 860 du cadastre du Québec, dans la zone P10-28, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment communautaire (école Wilfrid-Bastien) d'une hauteur de trois (3) étages, et il est résolu d'entreprendre les procédures pour modifier le règlement de zonage numéro 1886 et ses amendements afin d'augmenter la hauteur en étages maximale à trois (3) pour un usage de la classe d'usages « communautaire, institutionnelle et administrative (p2) » et de s'assurer que les résidents avoisinants en soient informés par la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1143385005



CA14 13 0029

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1886 ET SES AMENDEMENTS - 4118-4290, RUE JEAN-TALON - LOTS NUMÉROS 1 126 223, 2 727 390 ET 2 727 391 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 janvier 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De refuser la demande de modification du règlement de zonage 1886 concernant le bâtiment situé aux 4118-4290, rue Jean-Talon, lots numéros 1 126 223, 2 727 390 et 2 727 391 du cadastre du Québec, dans la zone C04-29, afin d'autoriser un usage de la classe « habitation multifamiliale (h3) » sur une partie du terrain occupé par le centre commercial « Le Boulevard », et il est résolu de maintenir la réglementation existante, car le concept proposé ne répond pas aux critères établis pour ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1133385045

CA14 13 0030

RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - PRÉSENTATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 6675, RUE JARRY - LOTS NUMÉROS 1 335 792 ET 4 646 446 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 janvier 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

D'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 2013-22 visant la construction d'un nouveau bâtiment commercial de deux (2) étages de forme irrégulière situé au 6675, rue Jarry, lots numéros 1 335 792 et 4 646 446 du cadastre du Québec, dans la zone C10-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1133385091

CA14 13 0031

ADOPTER UNE (1) ORDONNANCE AFIN D'ACCORDER UNE GRATUITÉ À L'UNIVERSITÉ DU TROISIÈME ÂGE POUR L'UTILISATION DES SALLES DE LA BIBLIOTHÈQUE, DURANT L'ANNÉE 2014.

Il est proposé par Domenico Moschella

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Le 3 février 2014

D'adopter l'ordonnance numéro 2196, O-1 intitulée : « Ordonnance émise afin de modifier la tarification pour l'utilisation des salles de la bibliothèque par l'Université du troisième âge durant l'année 2014 » en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (2196).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.14 1143022004

CA14 13 0032

ADOPTER UNE (1) ORDONNANCE AFIN D'ACCORDER UNE GRATUITÉ À L'ÉCOLE WILFRID-BASTIEN POUR L'UTILISATION DES SALLES DE LA BIBLIOTHÈQUE, DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE TEDx FRANCOPHONE, LE 28 FÉVRIER 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

D'adopter l'ordonnance numéro 2196, O-2 intitulée : « Ordonnance émise afin de modifier la tarification dans le cadre de la conférence TEDx francophone organisée par l'école Wilfrid-Bastien, le 28 février 2014 » en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (2196).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.15 1143022005

CA14 13 0033

DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT D'ARRONDISSEMENT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2014.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Mario Battista comme maire suppléant de l'arrondissement de Saint-Léonard pour les mois de mars, avril, mai et juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1143022001

CA14 13 0034

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 21 JANVIER 2014.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :



De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 janvier 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.01 1143385006

CA14 13 0035

DÉPÔT DES STATISTIQUES CONCERNANT LES PERMIS DE CONSTRUCTION ET LES CERTIFICATS D'AUTORISATION D'USAGE - DÉCEMBRE 2013.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les permis de construction et les certificats d'autorisation d'usage émis au cours du mois de décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.02 1146162001

CA14 13 0036

DÉPÔT DU RELEVÉ MENSUEL DES CONSTATS D'INFRACTION RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT ÉMIS PAR LES EMPLOYÉS - DÉCEMBRE 2013.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport mensuel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises concernant les constats d'infraction relativement au stationnement émis par les employés au cours du mois de décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.03 1143385007

CA14 13 0037

DÉPÔT AU CONSEIL MUNICIPAL DU BILAN ANNUEL 2013 RELATIF À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES (04-041) SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Le 3 février 2014

De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2013 relatif à l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

60.04 1143385003

CA14 13 0038

LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par Lili-Anne Tremblay

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

Qu'à 19 h 52, la présente séance du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 mars 2014.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement